

OCTOBRE 2018



RADENAC INFOS

Mairie de RADENAC – Téléphone : 02-97-22-43-19 mairie.radenac@wanadoo.fr site internet : radenac.fr



Descente du clocher en rappel



Fouée de la Saint-Fiacre



Concert à la chapelle St-Fiacre

Enfin le projet de parc photovoltaïque a été retenu au plus haut niveau et va pouvoir se concrétiser dans les deux ans qui viennent. C'est la bonne nouvelle de cet été. Après neuf ans de travail et de tergiversations ce projet va voir le jour.

Bonne nouvelle effectivement car cette réalisation va apporter un regard nouveau sur notre commune. Elle nous fait rentrer dans le 21^{ème} siècle et conforte l'atout majeur de nos territoires à savoir la qualité de notre cadre de vie.

Bonne nouvelle aussi car ce type de projet entraîne le versement de taxes à la commune, à Pontivy communauté, au département ... évitant ainsi d'augmenter notre fiscalité locale.

Mais est-ce là l'essentiel d'une telle concrétisation ? A mon sens non ! Cet été qui s'est éternisé, le dérèglement climatique de plus en plus évident nous montrent que nous devons prendre à bras le corps cette problématique. Il est de notre devoir d'agir pour ne pas subir les récriminations des générations futures. Il est de notre devoir d'agir aujourd'hui pour montrer à nos enfants que l'on réalise des choses concrètes afin de leur apporter un message d'espoir. Comme dans l'histoire du colibri, de Pierre RABHI, nous prenons notre part du problème à l'échelle de notre territoire en espérant que chacun en fasse de même.

Bonne lecture

Vive Radenac

B. LE BRETON

SOMMAIRE

Le mot du maire	page 1
Délibérations du conseil municipal	pages 2 - 7
Etat civil - Urbanisme	page 7
Travaux	page 8
Informations communales	page 9
Informations générales	pages 10 - 4
Actualités	pages 15 - 16
Associations	pages 17 - 21
Calendrier des fêtes	page 22

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juillet 2018

Date de la convocation
20/07/2018
Date d'affichage
20/07/2018
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 6
Votants :

L'an 2018, le 28 Juillet à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, Mme CORFMAT Katell

Excusés ayant donné procuration : M. ALLAIN Philippe à M. GICQUEL David, M. PIRIO Philippe à M. GICQUEL David

Excusés : M. DEDIEU Philippe, Mme EVEN Magali, Mme VERA Aurélie

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Objet de la délibération : Vente lot B - Rue de la Maladrie (Délib. 2018/07/01)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande de M. Kévin PICHON et Mme Cassandra PASCO résidant à MORÉAC, d'acquérir le terrain cadastré ZE 257 dans la rue de la Maladrie d'une superficie de 850 M².

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte de vendre à monsieur Kévin PICHON et madame Cassandra PASCO domiciliés 20 rue Saint Cyr en MORÉAC (56500) le lot n° B cadastré **ZE 257** d'une superficie de **850 m²** au prix de **15 € TTC le m²**.

Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ainsi que les frais de branchements aux différents réseaux (assainissement, électricité, téléphone, eau etc...).

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Objet de la délibération : Participation au fonds de solidarité pour le logement (Délib. 2018/07/02)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la participation au fonds de solidarité pour le logement pour un montant de **105.50 €**,

Objet de la délibération : Tarif cantine 2018/2019 (Délib. 2018/07/03)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité à compter du **01/08/2018** le prix des repas à la cantine pour la rentrée scolaire 2018-2019 de la façon suivante :

- repas élève : **3.20 €**

- repas adulte : **5.10 €**

- repas à partir du 3^{ème} enfant : **2.50 €**.

Il est précisé que Mme Katell CORFMAT n'a pas pris part au vote.

Objet de la délibération : Logiciel Données sociales (Délib. 2018/07/04)

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition du logiciel "Données sociales" chez SEGILOG dans le cadre du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2018 permettant notamment le téléchargement et l'intégration automatique des taux de prélèvement à la source dans les bulletins de salaire depuis le portail de Net-Entreprises.

Objet de la délibération : Mise en place de l'IFSE Régie dans le cadre du RIFSEEP (Délib. 2018/07/05)

Le conseil municipal à l'unanimité valide la mise en place de l'indemnité pour les régisseurs d'avances et de recettes dans le respect des plafonds réglementaires.

Objet de la délibération : Mise en place du compte épargne temps (Délib. 2018/07/06)

Monsieur le Maire propose de mettre en place le compte épargne-temps à compter du 1^{er} juillet 2018 et précise que le comité technique départemental en date du 19 juin 2018 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en place du compte épargne temps à compter du 1^{er} juillet 2018.

Objet de la délibération : Modification de postes (Délib. 2018/07/07)

Sur proposition de monsieur le Maire, il est décidé de surseoir à la modification de différents postes.

Objet de la délibération : Pontivy Communauté : Modification des statuts (Délib. 2018/07/08)

Pontivy Communauté est compétente depuis avril 2012, en matière de transport public de personnes en qualité d'autorité organisatrice de second rang par délégation de la Région Bretagne depuis la mise en application de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

La prise de compétence transport public de personnes a, dans les faits, entraîné la gestion des abribus de la ville par Pontivy Communauté.

Il est proposé de transférer la compétence d'installation et d'entretien des abribus sur le territoire des communes à Pontivy Communauté. Ce transfert de compétence aura l'avantage pour Pontivy Communauté et les communes membres de :

- faciliter la mise en œuvre de la compétence transport sur le territoire et globaliser les problématiques liées aux transports et mobilités locales ;
- par la gestion de ces équipements, faciliter et encourager la population à utiliser un service de qualité ;
- d'adopter une politique cohérente de gestion de ces équipements ;
- de respecter les principes liés aux compétences des collectivités territoriales et leur répartition entre les communes et l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les modifications apportées à l'article 8.14 « Autres compétences d'intérêt communautaire » et d'ajouter une compétence « Fourniture, pose et entretien des abribus voyageurs » aux statuts de Pontivy Communauté joints à la présente délibération ;

Objet de la délibération : Avis PLU MOREAC (Délib. 2018/07/09)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 06 juillet 2018 le conseil municipal de MOREAC a prescrit la modification simplifiée n° 3 de son Plan Local d'Urbanisme et que conformément aux dispositions du code de l'urbanisme l'avis des communes limitrophes est sollicité.

Le conseil municipal n'émet pas de remarque particulière à la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'urbanisme de la commune de MOREAC.

Objet de la délibération : Rapport Chambre régionale des comptes : Gestion de Pontivy Communauté (Délib. 2018/07/10)

Monsieur le Maire soumet le rapport comportant les observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de Pontivy Communauté concernant les exercices 2012 et suivants en application des dispositions de l'article L243-8 du code des juridictions financières.

Monsieur le Maire apporte toutes les explications et précisions sur ce rapport.

Le Conseil municipal prend acte des différentes observations émises et n'émet pas de remarque particulière à ce dossier

Objet de la délibération : Convention de servitude : "ENGIE PV SABLIERE DE LA PREE" (Délib. 2018/07/11)

Monsieur le Maire précise que la convention de servitude du 27 mai 2011 est dorénavant caduque et soumet la nouvelle convention avec la société ENGIE Green France.

Il est notamment précisé que la convention de servitude avec "ENGIE PV SABLIERE DE LA PREE" prévoit une indemnité unique globale et forfaitaire de 5 000.00 € pour passage souterrain de canalisations tous fluides.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature d'une promesse de convention de servitudes sous conditions suspensives portant sur le chemin cité en référence pour une durée de 36 mois et accepte l'indemnité unique globale et forfaitaire de 5 000 € en cas de réalisation de la promesse.

Objet de la délibération : Logement insalubre : Frais engagés (Délib. 2018/07/12A)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'ARS (Agence Régionale de Santé) a été alertée par le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne pour deux logements situés à "Coëtdevent" appartenant à M. et Mme Fabrice CARMIGNAT et pour lequel un rapport d'enquête a été établi par le technicien sanitaire de la délégation départementale du Morbihan de l'A.R.S.

Sur préconisation de cet enquêteur, le tribunal administratif de Rennes a été saisi pour la nomination d'un expert en urgence afin de constater les désordres affectant une habitation conformément aux articles L 511-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

Monsieur Jean-François DESNOS, Architecte DPLG et expert près de la cour d'appel de Rennes précise que l'immeuble constitue, en raison de son état de délabrement, un péril avéré et imminent pour la sécurité, notamment pour les occupants et qu'il y a urgence à prescrire les mesures provisoires de sauvegarde.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la prise en charge des honoraires de monsieur DESNOS, pour un montant de 1637.74 € T.T.C. et décide également la facturation de tous les frais liés à ce dossier aux propriétaires M. et Mme CARMIGNAT.

Objet de la délibération : Eglise : Travaux de sécurité (Délib. 2018/07/12B)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des travaux importants de sécurité seront à réaliser à l'Eglise. Ces travaux portent sur l'électricité mais aussi sur le local de la chaufferie.

L'estimation des travaux (hors balisage de sécurité et travaux pour la chaufferie) pour la partie électrique dans la sacristie est d'environ 750 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise les travaux d'électricité (tableau dans la sacristie et mise à la terre) et charge la commission de travaux d'étudier les travaux à réaliser (chauffage, éclairage, peinture ...).

Objet de la délibération : Aménagement du bourg : Poteau incendie (Délib. 2018/07/12C)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le cadre des travaux d'aménagement du bourg, il a été constaté, par les services de la SAUR, que le poteau incendie situé rue des Boulards était obsolète et défectueux (fuite).

Monsieur le Maire précise qu'il a signé le devis de suppression du poteau incendie pour un montant de **1 275.65 € T.T.C.**

Le conseil municipal prend acte de la décision prise dans le cadre de la délégation de signature au Maire conformément à la délibération du 11 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal.

Objet de la délibération : Convention de servitudes : Branchement électrique (Délib. 2018/07/12D)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé le 04 juillet 2018 une convention de servitudes entre ENEDIS et la Commune pour des travaux de branchement électrique pour la propriété de monsieur Nicodème SERRANO à la Bottine.

Le conseil municipal prend acte de cette décision prise dans le cadre de la délégation de signature au Maire conformément à la délibération du 11 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal.

INFORMATIONS

XII - DIVERS

- Travaux

* Aménagement du bourg : Enrobé réalisé par l'entreprise PIGEON, l'entreprise LE PUIL est peu présente sur le chantier malgré les différentes relances par le maître d'œuvre ;

* Fauchage : les travaux réalisés par l'entreprise NICOL sont terminés.

* Voiries : Les travaux de bicouche débuteront début de semaine prochaine et les travaux d'enrobé début septembre.

* Pont Meur : Le pont cadre a été installé. L'enrobé sera réalisé ultérieurement.

* Réseaux téléphone : un câble de type fibre optique sera tiré dans les réseaux existants le long de la

RD 11 (La Bottine) et de la RD 117 (Pont Ropert, traverse du bourg, rue des Boulards, Bois de Lambilly).

- Enquête publique

L'enquête publique pour la construction d'une éolienne supplémentaire à la Lande de Vachegard débutera à compter du 20/08/2018.

- Accessibilité des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré monsieur CLAISSE du cabinet Breizh Access Solution de Vannes pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

- Transports scolaires

Monsieur le Maire soumet la demande de dérogation pour le transport scolaire de monsieur DEMONFORT et madame PHILIPPOT pour leur fille Eléana DEMONFORT qui sera scolarisée à l'école publique de MOREAC.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à ce que cet élève utilise le service de transport scolaire vers la commune d'accueil mais refuse toute prise en charge financière.

- Comice Agricole

Une réunion du comice agricole est programmée le 06 septembre 2018 à 20H00 en mairie pour échanger sur l'évolution de celui-ci.

- Courriers divers

Monsieur maire informe l'Assemblée qu'il a reçu deux courriers dont une demande d'arrêter les cloches la nuit et l'autre sur un problème d'entretien de terrain.

- Cantine

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'OCEANE RESTAURATION de PLOEREN est intervenue pour la livraison de repas à la cantine suite à un arrêt de maladie de madame Nelly CADIO.

- Etablissement Français du Sang

Par courrier du 06 juin, l'Etablissement Français du Sang tient à remercier la commune pour son soutien et précise que 52 personnes ont donné leur sang le 05 mai contribuant ainsi à l'approvisionnement régional qui s'élève à 600 dons quotidiens.

- Banque alimentaire du Morbihan

Monsieur Jean-François MAGNE, Président de la Banque alimentaire du Morbihan remercie également la commune pour sa subvention.

- Syndicat de la Vallée du Blavet

Le syndicat de la vallée du Blavet va réaliser un bilan sur la restauration des milieux aquatiques qui se terminera en fin d'année 2018 aussi, les ingénieurs et techniciens du bureau d'étude CEREG seront amenés à se déplacer à pied le long des cours d'eau.

- Entr' Agri

Par courrier conjoint du président de la chambre d'agriculture du Morbihan et du président de la MSA Portes de Bretagne font part de la création d'une charte et d'un réseau nommé Entr'Agri qui reprend à la fois des notions d'entraide et de proximité, valeurs fortes du monde agricole.

- Domicile partagé "Alexis LOUER"

Monsieur le Maire fait part qu'une place est disponible au domicile partagé "Alexis LOUER".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H20.

Séance du 6 octobre

Date de la convocation
01/10/2018
Date d'affichage
01/10/2018
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 9
Votants :

L'an 2018, le 6 Octobre à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell.
Mme EVEN Magali, Mme VÉRA Aurélie.
Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 28 juillet 2018.
Le Compte rendu du 28 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Vente lot A - Rue de la Maladrie (Délib. 2018-10-01)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande de Mr et Mme Léon JENIE résidant à REGUINY, d'acquérir le terrain cadastré ZE 256 dans la rue de la Maladrie d'une superficie de 850 m².
Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de vendre à monsieur et madame Léon JENIE domiciliés 3 résidence des Bruyères en REGUINY (56500) le lot n° A cadastré **ZE 256** d'une superficie de **850 m²** au prix de **15 € TTC le m²**.
Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ainsi que les frais de branchements aux différents réseaux.

Objet de la délibération : Demandes d'aide FSL + Exceptionnelle (Délib. 2018-10-02)

1 dossier d'aide au titre du fond de solidarité au logement (FSL) et d'une demande d'aide exceptionnelle ont été étudiés par la commission d'aide sociale qui s'est réunie le jeudi 27 septembre 2018.
Le conseil municipal décide de rejeter la demande d'aide FSL au motif que les revenus du demandeur sont supérieurs au plafond d'intervention du fonds de solidarité au logement et décide de prendre en charge une aide exceptionnelle de **100 €**.

Objet de la délibération : Repas du C.C.A.S. + colis (Délib. 2018-10-03)

Le repas du CCAS se déroulera le 13 novembre 2018 ; mesdames Marie-Paule MORICE, Claudine GICQUEL et Marie-Pierre ROBINO sont chargées de l'organisation de ce repas et de prendre contact avec le traiteur monsieur Régis ROBERT. Elles sont également chargées de la commande des colis.
Une participation de **25 €** sera demandée aux conjoints et autres personnes qui voudront participer également au repas.
Il est précisé que, sur proposition de la commission aide sociale, il n'y aura pas de participation cette année pour les bénéficiaires du repas.
Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Aide Sociale et après avoir délibéré :
- décide de prendre en charge tous les frais liés à cette journée,
- accorde la gratuité aux 2 employées du domicile partagé,
- décide qu'un colis d'un montant de **20 euros** sera offert aux personnes de 75 ans et plus qui sont dans l'incapacité de se déplacer et donc de participer au repas dès lors qu'elles sont inscrites au rôle de la taxe d'habitation.

Objet de la délibération : Avenant n° 2 - Lot 1 - Aménagement du bourg (Délib. 2018-10-04)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée l'avenant n° 2 relatif aux travaux d'aménagement du bourg d'un montant de 2 942.40 € TTC représentant une augmentation de **4,20 %** par rapport au marché initial.
Monsieur le Maire précise que cet avenant porte sur la création de places de stationnement en pavés sur la place de l'Eglise.
Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Objet de la délibération : Demande de subvention : Travaux voiries 2019 (Délib. 2018-10-05)

L'enveloppe pour les travaux de voirie pour l'année 2019 est fixée à **50 000.00 € H.T.** et la commission de voirie arrêtera définitivement le programme lors de sa séance du 20 octobre prochain.
Les subventions pour ces travaux de voirie seront sollicitées auprès du conseil départemental au titre du PDIC et de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours.

Objet de la délibération : Travaux église (Délib. 2018-10-06)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les travaux de menuiserie et de peinture pour l'église.
Le coût de ces travaux est de 3 432.00 € TTC pour les Fermetures KERESPARS et 3 420.00 € TTC pour Alain PASCO.
Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la réalisation des travaux et sollicite toutes les aides pouvant être attribuées pour financer ces travaux et notamment Pontivy Communauté et le Conseil Départemental.

Objet de la délibération : Extension parc éolien de "Vachegard" (Délib. 2018-10-07A)

Il est rappelé à l'assemblée :
Que par une délibération du conseil municipal en date du 15/12/2016, le Maire a été autorisé à signer une convention de constitution de servitude avec la Société ENGIE GREEN ; que la convention qui a été régularisée le 16 décembre 2016 prévoyait une servitude de passage sur le chemin rural n°233 et la voie communale n°365.
Le Maire fait part à l'Assemblée que la société ENGIE GREEN RADENAC (ENGIE GREEN) a omis d'intégrer dans cette convention :

- une servitude de survol des pâles sur le chemin rural n° 233 ;
- une servitude de passage/virage sur la parcelle ZM 88

Un projet de la promesse de constitution de servitudes est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la constitution de servitudes complémentaires à la convention du 16/12/2016 en ce qu'elle porte sur le chemin rural n°233 et la parcelle ZM88 ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la convention de servitudes initiales en date du 16/12/2016 et à la convention de servitudes complémentaires délibérés et acceptés y compris à régulariser et signer l'acte authentique définitif de constitution de servitudes devant notaire, et ce, avec faculté de substitution.

Objet de la délibération : Transmission des actes soumis au contrôle de légalité - Avenant marchés publics (Délib. 2018-10-08)

Le conseil municipal valide l'avenant à la convention pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Il est rappelé que la dématérialisation des marchés publics est obligatoire à compter du 01/10/2018 pour les marchés dont le montant est supérieur ou égal à 25 000 € H.T. et que les marchés dont le montant est égal ou supérieur à 209 000.00 € H.T. doivent être transmis au contrôle de légalité.

Objet de la délibération : Personnel : Poste d'adjoint technique Principal de 2° classe + Poste d'adjoint administratif Principal de 1ère classe - Tableau des effectifs (Délib. 09A & 09B)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la proposition d'avancement de grade pour l'année 2018 et précise qu'un poste d'adjoint technique peut être transformé en poste d'adjoint technique principal de 2° classe et que le poste d'adjoint administratif principal de 2° classe peut être également transformé en poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création des deux postes et modifie le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2018

Objet de la délibération : Divers : Entretien terrain de sports (Délib. 2018-10-11A)

Monsieur le Maire fait part du devis relatif au décompactage et au regarnissage des deux terrains de football par Jardi-Location de NOYAL-PONTIVY pour un montant de 3 279.84 € TTC.

Le conseil municipal décide d'organiser une rencontre avec les dirigeants pour faire un point sur l'utilisation des terrains avant toute intervention.

Objet de la délibération : Divers : Sortie du 20 décembre 2018 (Délib. 2018-10-11B)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est prévu une sortie à Paris avec les élèves de CM1 et CM2 de l'école Saint-Louis et les membres du conseil municipal le jeudi 20 décembre 2018.

Il est prévu la visite du Louvre le matin et l'Assemblée Nationale l'après-midi.

Monsieur le Maire propose la prise en charge de la moitié des frais inhérents à cette sortie par la commune.

Le Conseil Municipal décide la prise en charge de la moitié des frais inhérents à cette journée.

INFORMATIONS

IV - Aménagement du bourg

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des pénalités pourraient être appliquées à l'Entreprise LE PUIL Paysage, de plus il précise que dans le cadre des amendes de police, une subvention de 11 000 € a été octroyée à la commune. Les travaux devraient être terminés pour le 26 octobre 2018.

VI - Travaux Eglise

La commission de sécurité est passée le 02 octobre 2018 et a validé les travaux réalisés par la commune.

VII - Extension parc éolien

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 août au 20 septembre 2018, 5 remarques ont été formulées par des personnes extérieures à la commune.

IX - Personnel

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent aux services techniques est en arrêt de travail depuis le 15/09/2018. et que monsieur Johann ALLAIN est en stage du 1er au 26 octobre 2018.

De plus, monsieur le maire fait part que dans le cadre de la cotisation à la MNT pour maintien de salaire, le taux au 1er janvier 2019 augmente de 11,06 %. Monsieur HANRIO précise que la collectivité peut contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire en matière de santé ou de prévoyance auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

XIII - Lotissement

Le Conseil municipal valide la proposition de lancer une négociation auprès de différents propriétaires pour la création d'un nouveau lotissement.

XII - DIVERS

- HAIE

Le conseil municipal valide le principe d'abattre différentes haies.

- TERRAIN DES SPORTS

Le contrôle des buts aux terrains des sports a été réalisé par la société DEKRA.

- ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a rencontré monsieur CLAISSE du cabinet Breizh Access Solution pour la mise aux normes des bâtiments communaux.

- Eclairage

Une réflexion est lancée avec l'entreprise INEO de Ploërmel pour l'achat de décorations de Noël.

- Association Saint-Fiacre

Une évolution du fonctionnement de l'Association Saint-Fiacre est en cours de réflexion. La gestion pourrait être confiée à une des communes comme cela se passe sur le territoire de SAINT-GÉRAND.

- Cérémonie du 11 NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration du 11 novembre, se déroulera à RADENAC avec la participation des élèves du réseau des écoles privées. La participation de tous est la bienvenue.

- DOMICILE PARTAGE

La résidence Alexis LOUER devrait être complète prochainement, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 00.

ÉTAT CIVIL

Naissances

Le 25 juillet à VANNES, Candice HAMONET, 12, rue Dominique Nogues.

Le 14 septembre à VANNES, Amallyha LARQUAY, Nespy

LE 4 octobre à NOYAL-PONTIVY, Romane DEMONFORT, 24, Cassac



Mariage :

Le 20 juillet à RADENAC, Mme Adeline HALLOY et M. Maxime COCHEREL, 4, Le Clos du Parc.



Décès

Le 16 juillet à LOUDÉAC (Côtes d'Armor) M. Alexis LE TEXIER, 85 ans, La Croix-Pierre.

Le 16 juillet à RADENAC, Mme Agnès GRENIER, 91 ans, Domicile partagé.

Le 15 septembre à NOYAL-PONTIVY, Armand GUEHO, 64 ans, 6, rue du verger.

Le 19 septembre à PLOERMEL, Odile GROFFAL née HIVERT, 80 ans, Kerentrech.

Le 29 septembre à BIGNAN, Florent KERSUZAN, 27 ans, Le bois de Lambilly.

Le 1^{er} octobre à CRÉDIN, Véronique GALLIARD née GUILLO, 84 ans, 13 Cassac

URBANISME

Permis de construire

M. Mme André LABORDE, Kerentrech : CARPORT

Mme Marie DAMIRON, Les rivières : EXTENSION

M. Mme Olivier LE MOUÉE, Le moulin : HABITATIONS

M. Mme Anthony VERA, 28, Cassac : GARAGE

M. Mme Anthony LE BLAY, 16, Cassac : HANGAR

M. Kévin PICHON, Mme Cassandra PASCO, 21, rue de la maladrerie : HABITATION

Déclarations de travaux

M. Maxime GAUCHE, Guillérien : POSE DE VELUX

M. Damien LE CALLONNEC, 5, Drénidan : MODIFICATION DE FAÇADE

M. VALLEE et CADIO, 1, route de Kerdéhel : PISCINE

Mme Laëtizia GÉRARD, 10, rue Anne de Bretagne : MODIFICATION DE FAÇADE + CLÔTURE

Terrain à vendre

Dernier lot viabilisé disponible de suite situé dans le lotissement Le Clos du Parc d'une superficie de 714 m2 au prix attractif de 15 € le m2 soit un prix global de 10 710 € hors frais notariés et libre de constructeur.

Pour tous renseignements, s'adresser directement à la mairie ou contact téléphonique au 02-97-22-43-19



TRAVAUX

Aménagement du centre bourg

L'intervention du paysagiste s'étant fait attendre, la finition du chantier n'a pas pu se faire dans les délais escomptés. Depuis la rentrée de septembre, une équipe de maçons a entrepris la réalisation des murets et procédé à l'étanchéité des maisons riveraines en pied de mur avant une prochaine finition paysagère.

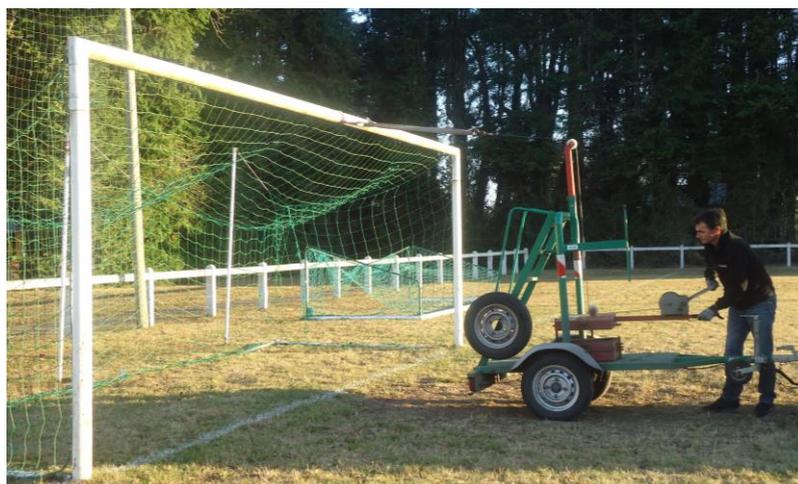


Les poteaux électriques et téléphoniques ont été enlevés et remplacés par un éclairage public avec des ampoules LED. Les travaux d'enrobé sont en cours de finition et les abords immédiats de l'église vont enfin pouvoir être aménagés.

Travaux de goudronnage prévus au **programme de voirie 2018** réalisés en septembre par l'entreprise EIFFAGE



Le jeudi 27 septembre, **contrôle réglementaire des buts** des deux terrains de football par l'entreprise agréée DEKRA



**RÉUNION PUBLIQUE
PLUI
JEUDI 6 DÉCEMBRE A 19 H 30
SALLE LES LUTINS**

-INFORMATIONS COMMUNALES

FERME PHOTOVOLTAIQUE

La plus grande ferme photovoltaïque de BRETAGNE sortira de terre en 2020. Le projet a débuté en 2009, il sera à cheval sur les communes de RADENAC et PLEUGRIFFET et couvrira une surface de 20 ha, on parle de 40 à 50 0000 panneaux solaires pour une capacité de production de 17.5 mégawatts. Les travaux devraient débuter en septembre 2019.

CIMETIERE

Le nettoyage des tombes pour la Toussaint devra être terminé pour le **DIMANCHE 28 OCTOBRE** dernier délai. Par ailleurs, il a été constaté un certain nombre de tombes dégradées, non entretenues, en état d'abandon ou de déshérence.

C'est pourquoi, des petits panonceaux vont être mis en place à proximité de celles-ci afin que les familles concernées prennent contact avec la mairie pour renseignements sur la concession.

CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ETAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE

PRIERE DE S'ADRESSER
A LA MAIRIE

REPAS DU C.C.A.S.

Le repas du C.C.A.S. aura lieu le mardi 13 novembre 2018 à 12 h à la salle communale Saint-Fiacre.

Cette année, il sera offert (**sans aucune participation**) aux personnes âgées de 75 ans et plus.

S'inscrire en mairie avant le mardi 6 novembre.

Des invitations vont être distribuées, les personnes qui auraient été oubliées sont priées de le faire savoir à la mairie. Seules les personnes hospitalisées, souffrantes ou qui ne peuvent pas se déplacer recevront un colis à Noël.

DÉCHETERIE INTERCOMMUNALE

Du 1^{er} octobre au 31 mars

- Lundi de 14 h à 17 h
- Mercredi de 14 h à 17 h
- Samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

CAMPAGNE DE DÉRATISATION

La campagne de dératisation aura lieu en novembre. Les particuliers qui veulent le passage du technicien doivent s'inscrire en mairie.



VACCINATION ANTI-GRIPPALE

De 13 h 30 à 14 h 00

Au CABINET INFIRMIER de RADENAC

Rue de la maladie

Sans rendez-vous aux dates

suivantes :

- 22, 29 OCTOBRE
- 05, 08, 12, 15 NOVEMBRE

CONTROLE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS

Dans le cadre de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement réalisés par la société IRH Ingénieur Conseil et le cabinet Bourgois, les habitations feront l'objet d'un contrôle des branchements d'assainissement par dispositif fumigène. Ces essais à la fumée se dérouleront sur la période du 1^{er} octobre au 30 novembre.

La société IRH vous préviendra ainsi que le service d'incendie et de secours préalablement à leurs interventions.

En cas de besoin, vous pouvez contacter la société IRH
au 02-97-83-08-94

Nouveau à RADENAC

MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE COLLECTIVE

Sur proposition de la commission communale d'aide sociale et avec l'accord de la municipalité, il est envisagé la mise en place d'une mutuelle complémentaire santé collective pour les personnes intéressées ;

A cet effet, une réunion publique d'informations, sans obligation de souscription aura lieu le :

le vendredi 26 octobre à 18 H à la salle Les LUTINS

De quoi s'agit-il ?

Proposée par l'association "RE'ZO RE BRETAGNE", gérée par des bénévoles, sans but lucratif, dont la finalité est que tous ses adhérents réalisent d'importantes économies tout en ayant d'excellentes couvertures.

En bref :

- complémentaire santé réservée aux adhérents RE'ZO RE
- couverture santé optimale,
- pas de questionnaire médical,
- pas de limite d'âge,
- pas de droit d'entrée ni de cotisation de gestion mais une adhésion à RE'ZO RE BRETAGNE (12 € pour une personne seule ou 18 € pour un couple, 6 € pour les moins de 22 ans)
- date d'effet immédiat (dès enregistrement de la demande et le délai de 15 jours pour accord de votre CPAM)
- cotisation mensuelle par prélèvement bancaire le 15 du mois,
- assurance obsèques en option (- de 84 ans).
- L'association RE'ZO RE se propose également d'assurer des permanences régulières.

Des explications et des renseignements utiles seront abordés lors de cette réunion.



INFORMATIONS GÉNÉRALES



Sur réservation et selon une grille horaire, le **TAD vient vous chercher à domicile**, les mercredis et les samedis et vous dépose au lieu de votre choix :

- La Plaine ou la gare SNCF à Pontivy,
- le pôle hospitalier Kerio à Noyal-Pontivy,
- les centres-bourgs de Bréhan, Cléguérec, Noyal-Pontivy et Rohan.

Aller (horaires d'arrivée aux points d'arrêt) : **9h30 - 10h30 - 14h00**

Retour (horaires de départ aux points d'arrêt) : **12h00 - 16h00 - 18h00**

Réservez votre voyage en téléphonant au **0 800 01 01 56** au plus tard à 17h la veille de votre départ.

Vous pouvez télécharger les guides horaires et trouver de nombreuses informations à propos de ce service sur le site internet de Pontivy Communauté : www.pontivy-communaute.fr / rubrique « Transports ».

POINT D'ACCUEIL NUMÉRIQUE POUR VOUS AIDER

Pour les personnes non équipées, non connectées ou peu habituées à l'usage d'un ordinateur, le ministère de l'intérieur met à disposition des points d'accueil numériques, avec des médiateurs pour guider dans la réalisation de certaines démarches : immatriculation (ex cartes grises), permis de conduire, Carte Nationale d'Identité et passeports dans toutes les préfectures et sous-préfectures.

**Point numérique de Pontivy - Sous-préfecture - 8 rue François Mitterrand
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h**

Mise en place d'un Conseil Communautaire des jeunes sur PONTIVY COMMUNAUTÉ

Il s'adresse aux jeunes nés entre 2003 et 2006 qui ont envie de s'investir.

Les jeunes intéressés doivent prendre contact avec Lucie GUILLAUME au Pays de PONTIVY au 02-97-27-84-44

DISTRIBUTION DU COURRIER

Depuis le 25 septembre dernier, la Poste a réorganisé au sein de la Plateforme de Locminé, les tournées de distribution du courrier. Un décalage d'environ quarante-cinq minutes a été constatée dans les horaires de distribution, pour l'ensemble des communes desservies, dont RADENAC.



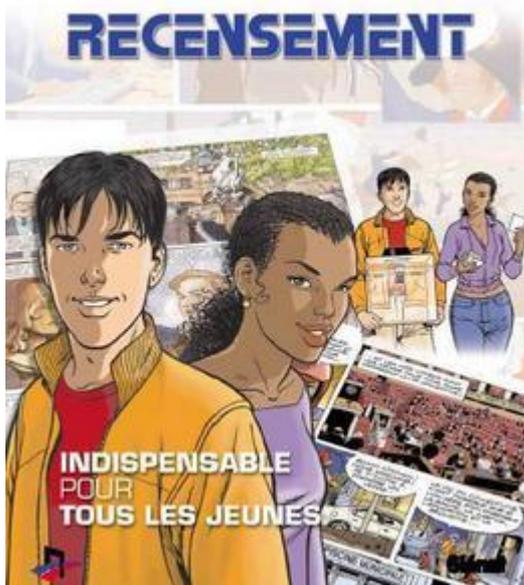
La Gendarmerie communique

Régulièrement, des personnes âgées ou dépendantes sont victimes de voleurs qui agissent par ruse. Imaginatifs, ils se font passer pour des agents des eaux, de faux jardiniers et même des policiers en civil. Leur seul objectif est de s'introduire dans le domicile, détourner l'attention et faire main basse, notamment, sur l'argent liquide.

QUELQUES CONSEILS

- ☑ Ne pas ouvrir à une personne que vous ne connaissez pas
 - ☑ Si une personne se présente comme un agent des eaux, de l'électricité ou de tout autre service, demandez-lui sa carte professionnelle ou son ordre de mission
 - ☑ Effectuez un contre appel en utilisant le numéro de téléphone figurant sur la facture et sollicitez un nouveau rendez-vous;
 - ☑ Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant faites le 17
 - ☑ Ne vous laissez pas attendrir par des propos n'ayant pour seul but que de détourner votre vigilance.
 - ☑ Fermer votre maison à clef même si vous êtes à l'intérieur
 - ☑ En période estivale évitez de laisser les fenêtres ouvertes surtout si elles donnent sur la rue
 - ☑ Faites installer sur votre porte un oeillet ou un entrebailleur
- Si vous êtes VICTIME :
- ☑ n'opposez aucune résistance
 - ☑ En cas d'agression criez pour attirer l'attention
 - ☑ Mémorisez et notez le maximum de détails sur les éléments physiques des individus et des véhicules
 - ☑ Contactez au plus vite le 17





Les jeunes gens, jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. La mairie remettra une attestation de recensement à conserver précieusement.

Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée)...

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans.

Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenu de faire connaître à votre organisme chargé du service national : tout changement de domicile, de situation familiale et professionnelle.

www.defense.gouv.fr/jdc

LES SERVICES PROPOSÉS AU PUBLIC PAR L'ADIL

L'ADIL offre une **Information gratuite, neutre et complète** sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement.

Cette information avant tout préventive permet à l'usager de mieux connaître ses droits et ses obligations, les solutions adaptées à son cas particulier et l'état du marché du logement. Il est ainsi en mesure de **faire un choix éclairé et de mieux prendre en charge son projet**.

L'ADIL 56 est **agrée par le ministère chargé du logement** et appartient au **réseau des 79 ADIL** en France.

Ses trois missions :



L'information des ménages sur toutes les questions de logement :

- la réalisation d'un plan de financement ou d'un diagnostic financier adapté à la situation personnelle de l'usager,
- les règles d'attribution des logements HLM, la marche à suivre pour les demandes,
- les prêts et aides spécifiques en matière d'habitat, allocation-logement, aide personnalisée au logement...
- les contrats de construction, de cession ou de travaux,
- les aides aux travaux permettant la maîtrise de l'énergie,
- les responsabilités en matière de construction,
- les assurances liées à la construction et au logement,
- le permis de construire et les règles d'urbanisme,
- le droit de la location,
- la copropriété,
- l'amélioration des logements par le propriétaire bailleur, par le propriétaire occupant, par le locataire,
- les relations avec les professionnels de l'immobilier : réglementation, mission, honoraires,
- les droits de mutation et l'ensemble des frais annexes,
- la fiscalité immobilière.



L'observation des marchés de l'habitat et des pratiques

- l'offre de terrains à bâtir en lotissements et ZAC <http://tab.adil56.org/>
- les loyers du parc privé <http://www.adil56.org/modules.php?name=News&file=article&sid=143>
- l'offre de logements neufs <http://neuf.adil56.org/>



Le repérage, l'accompagnement et l'orientation des ménages en situation de précarité énergétique

au travers du dispositif « Morbihan Solidarité Energie »

POINT INFOS HABITAT

Le Point Infos Habitat propose des **conseils neutres, gratuits et indépendants** pour vous aider à réaliser votre projet de rénovation.

-  Diagnostic énergétique
-  Appui technique pour votre projet
-  Analyse des devis
-  Aides financières
-  Economies d'énergie
-  Suivi des consommations

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Contact : 02 97 07 12 97 // infoshabitat@pontivy-communaute.bzh
www.pontivy-communaute.bzh

COLLECTE DE SANG

RÉGUINY

Vendredi 7 décembre

15 h à 19 h

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Les vaccinations du nourrisson

2018

calendrier simplifié
des vaccinations

Vaccinations obligatoires pour les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018

Âge approprié	2 mois	4 mois	5 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois
Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite						
Coqueluche						
Haemophilus influenzae de type b (HIB)						
Hépatite B						
Pneumocoque						
Méningocoque C						
Rougeole-Oreillons-Rubéole						

CONVAINCU ?

Il permet de faire valoir la démocratie sous sa meilleure forme : être soi-même décisionnaire et acteur de ce que l'on veut sur notre territoire.

S'engager et s'investir c'est aussi gagner le droit de râler.

C'est un espace où l'on peut être actif, faire bouger les choses et où on a le droit de tout dire.

Être à la rencontre de personnes qui sont aussi curieuses de pouvoir se mobiliser et de faire vivre notre territoire rural !

OÙ EST-CE QU'ON SIGNE ?

Contacte les !
Tout simplement !



REJOIGNEZ-NOUS !
Contactez le Conseil de développement ou rendez-vous sur le site du Pays.



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
PAYS DE PONTIVY
Bro Pondi

1, rue Henri Dunant
BP 20146
56300 PONTIVY
Tél : 02 97 27 84 44
Fax : 02 97 27 86 15
Mail : codev@pays-pontivy.fr
www.pays-pontivy.fr



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

PAYS DE PONTIVY
Bro Pondi



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
PAYS DE PONTIVY
Bro Pondi

KESAKO ?

Où ça se trouve ?

Le Pays de Pontivy regroupe Pontivy communauté et Centre Morbihan communauté.

Qui ?

Ce pays est composé du Conseil des élus et du Conseil de développement.

Quoi ?

Le Conseil de développement (ou Codev) est une association loi 1901, rassemblant des **CITOYENS BÉNÉVOLES** représentant la société civile. C'est un **LIEU APOLITIQUE** où chacun peut s'exprimer pour favoriser le bien-vivre sur son territoire.

Ses objectifs ?

-Favoriser les **DÉBATS**
-Susciter des **RÉFLEXIONS** entre ses membres, avec les élus ou avec les différentes instances du territoire
-Mener à terme des **ACTIONS** et impulser de nouveaux projets

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Codev est composé d'un conseil d'administration, d'un bureau et de plusieurs groupes d'échanges par thématique : les commissions.

Par exemple, quels thèmes vous traitez en commissions ?

- La jeunesse et la citoyenneté
- L'économie et l'attractivité du territoire
- Le numérique
- la santé et la ruralité
- La mobilité en Centre Bretagne

Mais qui peut en faire partie ?

Les personnes, entreprises ou associations intéressées par la thématique et voulant s'investir sur un projet.

J'AI PEUR DE NE PAS AVOIR TOUT SAISI...

Un pays ?

C'est un territoire qui présente une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale.

La société civile ?

TOI, MOI, NOUS,
les citoyens en général.

C'est un peu de la démocratie participative ?

C'est complètement ça, c'est un dispositif qui favorise l'implication directe des citoyens dans la vie politique.

2003 :
Création du CODEV

2008 :
CIPP
Étude du territoire pour le préserver, le restaurer et le valoriser

2009 :
Création
MII Tamm

Depuis 2016 :
Développement
des Fablabs

2018 :
Création d'un
pôle ESS



ACTUALITÉS

Animation Pontivy Communauté

Le mardi 21 août de 14 h à 18 h 30, une soixantaine de personnes de tous âges a pu effectuer la descente en rappel du clocher de l'église. L'occasion de découvrir l'intérieur de l'église et d'avoir une vue d'ensemble sur le bourg avant de se lancer dans le vide sous l'œil attentionné des animateurs l'Arbre à lutik, Pierre-Yves et Julien. Des sensations fortes pour les plus intrépides qui s'en souviendront.



Soirée concert à la chapelle Saint-Fiacre

Le vendredi 24 août à 20 h à la chapelle Saint-Fiacre, une quarantaine de personnes a assisté au concert donné par Clara FELLMANN, viole de gambe et Noé CHAPOLARD, voix. Un concert de qualité et un bon moment de partage d'une passion qui anime Clara et Noé.

Pardon de Saint-Fiacre

Dimanche 26 août, après la messe à Saint-Fiacre et la procession à la fontaine, plus de 300 personnes sont venues déguster le bœuf bourguignon préparé par Ambroise et son équipe.



Club d'escalade à RÉGUINY

Alexis DEDIEU, âgé de 10 ans, habite Saint-Fiacre et est licencié au club de RÉGUINY Rég'alade depuis 5 ans. Il est devenu champion de Bretagne cette année à QUIMPER (Finistère) dans sa catégorie Poussins. Il a donc décroché sa participation aux Championnat de France à CHAMBÉRY (Savoie).

V.T.T.

Kylian et Louna LE FOULGOC sont membres du club Vélo Taupont VTT, environ 90 adhérents.

Cette année, Kylian est devenu **champion du Morbihan** en catégorie Pupille et Louna **vice-championne** du Morbihan et 3^e au TRJV (trophée régionale des jeunes vététistes) dans la catégorie Poussin.

Le TRJV se déroule sur la journée avec le matin une épreuve de descente ou trial et l'après-midi le x-country.

La descente consiste à faire évoluer les participants sur un parcours choisi pour ses critères techniques. Les pilotes sont classés suivant le temps réalisé.

Le trial consiste à franchir des obstacles sans poser le pied au sol sur des zones, de terrain naturel ou artificiel, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vtt. Chaque franchissement rapporte des points.

Le x-country est une épreuve sur un circuit en boucle. Le classement est établi en fonction de l'ordre d'arrivée sur la ligne finale.

Le classement général de la journée est effectué par l'addition des points cumulés sur les différentes épreuves.



ASSOCIATIONS

RAJ

Radenac Association Jeunesse a tenu à remercier l'ensemble des bénévoles, commerçants et entreprises qui leur sont venus en aide lors de la soirée du 23 juin dernier. Pour cela, un repas a été organisé le samedi 1^{er} septembre à la salle Saint-Fiacre réunissant une centaine de personnes. Cette soirée a été également placée sous le signe de l'émotion et de la solidarité puisque la R.A.J. a remis un don de 2000 € à l'association venant en aide à Ronan atteint de la maladie de Charcot Marie Tooth. Prochaine soirée le 27 octobre pour la traditionnelle fête d'Halloween.

Au nom de Radenac Association Jeunes : merci à tous pour cette belle aventure humaine et à bientôt !



GYMNASTIQUE

RENDEZ-VOUS LE JEUDI A 19 H 15

SALLE SAINT-FIACRE

Cotisation : 55 €

Contact : 06-38-83-40-18



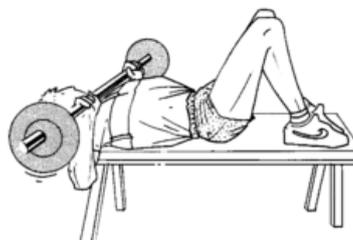
MUSCULATION

SALLE Jean ROBIC :

- LE MARDI à 19 H et 20 H 30
- LE MERCREDI à 10 H
- LE JEUDI à 20 H 30
- LE VENDREDI à 19 H
- LE DIMANCHE à 10 H 30

Cotisation : 65 € pour les adultes, 40 € pour les scolaires

Contact : 02-97-22-41-30



Pour les deux disciplines : certificat médical obligatoire.

TENNIS DE TABLE

Tous les mardis à 19 h
à la salle Saint-Fiacre
Contact David au 06-88-16-87-87

LOISIRS CRÉATIFS

Tous les jeudis de 14 h à 17 h 30
Place de l'église
Contact : 02-97-70-40-27

A.C.C.A.

Ball trap à Drénidan le dimanche 9 septembre



VIGILANTE

"Un mois déjà que le foot a redémarré !!!"

Chez les seniors, coachés par Yoann MOISAN, début mitigé pour la A en coupe... On attend de meilleurs résultats. L'équipe B enchaîne les matchs amicaux, leur championnat ne démarre que le 7 octobre.

Effet coupe du monde sans doute, l'école de foot, en entente avec nos voisins de PLEUGRIFFET a vu ses effectifs fortement augmenter !!! Les entraînements se déroulent à PLEUGRIFFET. Avec 50 enfants de 5 à 10 ans, l'avenir est assuré.

En foot à 11 et en U13, nos jeunes évoluent en groupement avec BRÉHAN, CRÉDIN, PLEUGRIFFET et RÉGUINY.

Allez les jaunes et verts !!!

A noter : RACLETTE le 17 novembre



Concours de boules du 28 juillet

Equipe A : remise du ballon par Nath'Créations, coiffeuse au 12, rue Anne de Bretagne



Equipe B



Entraînement à PLEUGRIFFET



Equipe u8-u9



Equipe U6-U7

ECOLE SAINT-LOUIS

Après un pot de rentrée sous le soleil où parents et enfants étaient conviés, les élèves se sont retrouvés dans leur classe afin de découvrir ce nouvel espace et leurs nouveaux camarades. Lors de cette matinée tous les élèves de l'école ont été invités à se réunir autour d'un jeu coopératif. Celui-ci s'est terminé par un chant commun.

Quelques semaines plus tard, une rencontre a été organisée sur la cour pour présenter le thème de l'année –le cirque- et les projets de la période à l'ensemble des enfants. Des projets, tels que le début de la piscine pour les maternelles (à partir du 2 octobre) ainsi que la journée du goût qui aura lieu sous forme d'ateliers au cours de la journée du 9 octobre ;

De plus, les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont débuté, sous forme d'ateliers ou de "Club de lecture", pour permettre à tous les élèves de développer leur capacité de la voix haute et de compréhension et ainsi développer le goût de lire.

Les élèves seront également heureux de pouvoir se rendre à la bibliothèque à partir du lundi 1^{er} octobre. Nous remercions d'ailleurs les bénévoles de la bibliothèque municipale.

EFFECTIF : 86 élèves dont :

- PS-MS : 26
- GS-CP : 17
- CE1-CE2 : 19
- CM1-CM2 : 24

Soirée MOULES FRITES le samedi 10 novembre



CANTINE

74 élèves déjeunent à la cantine pour un prix de 3.20 €

Nelly est à la préparation des repas et Francine prend en charge le service des petits et la vaisselle.

Prévenir avant 9 h au 02-97-22-41-13 si votre enfant est absent.



A.P.E.L.

L'A.P.E.L. organise une bourse aux jouets et puériculture le dimanche 18 novembre à la salle Saint-Fiacre

ASSOCIATION PLEIN AIR

S 27/10	Radenac 14h	Billio	Parking église Billio	Marie-Pierre Marie-Odile
S 10/11	Radenac 13h30	St Jean Brevelay	Parking cimetière	Lilian
M 14/11	Pleugriffet 13h30	Pleugriffet Bel Orient	Parking salle polyvalente	Raymonde
S 24/11	Réguiny 13h30	Gueltas	Boju	Raymonde
S 8/12	Réguiny 13h30	Réguiny	Parking foyer	Evelyne
S 15/12	Radenac 13h30	Petit tacot	Parking salle des fêtes	Gérard
	JOYEUX NOËL		BONNE ANNÉE	
S 12/01	Réguiny 14h	Galette des Rois	Parking foyer	Raymonde

Rappel : Cotisation : 15 Euros

Info : Randonnée contre le cancer du sein le 21 octobre à Josselin.

RDV à 9h30 sur le quai fluvial. Inscription sur internet. Participation 8 Euros

Attention aux changements d'horaire

Numéros de téléphone utiles

Bandel Raymonde	06 33 65 98 89
Gicquel Bernadette	06 18 27 41 45
Miletto Gérard	06 73 12 41 52



A.D.M.R.

Mardi 4 septembre, Louis LE FLOCH, 92 ans (doyen homme) La Bottine, en compagnie de Mme Maryline REGNAULT (fille) et de son mari partagent son gâteau d'anniversaire offert par l'A.D.M.R., représentée par Claudine et Mado.



Dispositif monalisa

Lancé il y a deux ans par les pouvoirs publics pour intensifier la lutte contre l'isolement des personnes âgées, le mouvement national s'appuie sur l'action des bénévoles.

Les bénévoles de l'A.D.M.R. de RÉGUINY et sa région ont pris part à cette initiative.

L'association a choisi de faire une visite de courtoisie **aux personnes de 90 ans et plus servies par l'association.**

Le moment choisi se situe dans les semaines qui suivent cet anniversaire.

Au moment de la visite les bénévoles apportent et partagent avec le nonagénaire et sa famille une tarte aux pommes.

En 2017, 26 personnes ont ainsi pu partager et apprécier un après-midi convivial et cela continue en 2018...

L'ASSOCIATION RECHERCHE DES BENEVOLES

VOUS AIMEZ LE CONTACT, VOUS AVEZ DU TEMPS LIBRE,

REJOIGNEZ-NOUS A L'A.D.M.R.

AUTREFOIS



Dans le bulletin paroissial de 1963, on relate l'installation et l'électrification des nouvelles cloches en mai 1963 : la grosse cloche pèse 550 kg, la moyenne 400 kg et la petite 300 kg soit un total de 1 250 kg contre 845 kg pour les cloches précédentes qui dataient de 1820 et 1826.

SOIRÉE HALLOWEEN
SAMEDI 27 OCTOBRE 2018
 À partir de 19h30

à la salle des fêtes de **RADENAC**

11 € Adulte
 7 € Enfant (-12 ans)
 (consigne comprise)

MENU
 Kir
 Soupe
 Saucisse - Frites
 Fromage
 Dessert - Café

Organisation R.A.J. suivie d'une soirée disco

Samedi 10 novembre 2018
 À partir de 19 heures

Poirée
Moules Frites

Adultes 8 euros
 Enfants (-12 ans) 4 euros

O.G.E.C. Ecole Saint-Louis
 Salle des fêtes de Radenac

Possibilité de repas à emporter

RADENAC
 à la Salle des Fêtes, à partir de 19h30
Samedi 17 Novembre



Soirée RACLETTE

Organisée par le club de foot de LA VIGILANTE
 TARIFS : Adultes : 12€ (bir offert) Enfants -12 ans : 6€

Dimanche 18 novembre
 De 9h à 18h

ENFANTS De 0 à 12 ans
 ENTREE GRATUITE

Bourse aux jouets
PUERICULTURE ET VETEMENTS

APEL ÉCOLE St-Louis

Salle des fêtes de RADENAC (56)
 Buvette et restauration sur place.

Renseignements et réservation:
 06 72 58 23 83 ou 06 72 58 23 83
 apel.radenac@gmail.com

2 euros le mètre avec tables et chaises

CALENDRIER

OCTOBRE			
Dimanche	21	Assemblée générale	Comité des fêtes
Vendredi	26	Réunion publique complémentaire santé	Municipalité
Samedi	27	Halloween	R.A.J.
NOVEMBRE			
Samedi	10	Moules frites	O.G.E.C.
Samedi	17	Raclette	Vigilante
Dimanche	18	Bourse aux jouets et puériculture	A.P.E.L. école St-Louis
Mercredi	28	LOTO groupement jeunes	
DECEMBRE			
Samedi	15	Arbre de Noël	A.P.E.L.
Lundi	31	Réveillon	comité des fêtes